

PUBLIC CONCERNE

Tout nouvel embauché ou non
et intervenant sur alarme

PRE-REQUIS

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum



DUREE 21 heures

LIEU PRATIC FORMATION

OBJECTIFS

Les Stagiaires sont capables :

- D'exercer de manière efficace la fonction d'Agent de Prévention et de Sécurité conformément à la Convention Collective des Entreprises de Prévention et de Sécurité

CONTENU

- L'Agent de Prévention et de Sécurité
 - Rôle
 - Mission
 - Loi du 12 juillet 1983
- Droit, déontologie
- Communication
 - Orale
 - Écrite
 - Radiophonique
- La gestion des documents
- Les rondes
- La sécurité incendie
- La malveillance
- Notions de secourisme

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- ◆ Cours théoriques (Appui audiovisuel)
- ◆ Mise en application par exercices de simulation